

La Constitution

Voilà l'ancien défenseur de la langue française tournant le dos aux minorités francophones hors Québec. Voilà cet agent provocateur qui, trahissant ses collègues provinciaux, refuse de signer l'accord constitutionnel. Voilà ce fanatique, qui a pour mot d'ordre *Je me souviens*, qui laisse tomber sa propre province en renonçant au droit de veto du Québec. Pourquoi, monsieur le président? Parce que cet homme et son parti sont décidés à saboter la Confédération à tout prix, même au risque d'affaiblir la position de leur propre province dans les débats constitutionnels à venir. Si le Québec est maintenant isolé, monsieur le président, c'est le premier ministre du Québec qui en a décidé ainsi.

[Traduction]

C'est pourquoi je suis si heureux que nous ayons encaissé les droits de la langue française dans l'Accord constitutionnel, fût-ce de façon modeste, que nous puissions immédiatement faire la paix avec les Canadiens français d'autrefois, qui ont fait l'objet de discrimination et vu opprimer leur langue et leur culture. Mon seul regret, c'est que cette résolution ne donne pas tout à fait les mêmes droits à la minorité anglaise du Québec; presque, mais pas tout à fait. Je crois toutefois que ce que nous avons fait pour la minorité anglaise du Québec contribuera grandement à garantir ses droits dans les années à venir. J'espère—et je pense que tous mes collègues partagent mon avis à ce sujet—que dans un avenir assez proche, lorsque le parti indépendantiste du Québec aura cédé la place à un parti fédéraliste, celui-ci se joindra aux neuf autres provinces et au gouvernement fédéral pour prendre part à cet accord visant à protéger par la constitution elle-même les droits de tous les Canadiens.

Je manquerais à mon devoir si je passais sous silence l'article 133 de l'actuel Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je regrette vivement que le premier ministre de ma province, bien qu'il ait fait preuve de grande perspicacité en s'efforçant d'en arriver à un nouvel accord constitutionnel, bien qu'il ait appuyé notre parti qui a proposé la résolution initiale, n'ait pas étendu ces droits fondamentaux à la province de l'Ontario. Voilà une autre chose pour laquelle nous devrions, nous les Ontariens, nous battre au cours des années à venir. Nous devrions nous servir de notre influence de députés tant sur la scène provinciale que fédérale pour persuader le gouvernement de l'Ontario et ceux qui lui succéderont de faire ce dernier grand geste au nom de l'égalité linguistique.

● (1540)

Je voudrais seulement parler un peu de la démarche suivie depuis un an environ. J'y ai participé très activement comme un grand nombre de députés des deux côtés de la Chambre, j'y ai travaillé très dur jour et nuit, car il ne s'agit pas ici d'une mesure législative, d'une loi comme les autres. Elle va beaucoup plus loin. On a rarement, dans sa vie, l'occasion ou l'espoir de changer le cours de l'histoire. C'est pourtant ce que nous avons fait l'année passée, malgré nos différences d'opinions, nous tous qui sommes ici. Nous avons pu parvenir à une entente sans effusion de sang, sans lutte fratricide et sans guerre civile et cela témoigne, selon moi, de la grandeur de notre tradition parlementaire.

Voyons comment les autres pays ont acquis leur constitution. Même la Grande-Bretagne a connu des effusions de sang du temps de Cromwell, à l'époque du mouvement chartiste de 1830 et des troubles sociaux qui ont secoué ce pays pendant qu'il élaborait sa constitution.

Nous avons eu de la chance. Nous devrions être fiers de nous être montrés suffisamment civilisés pour lutter de toutes nos forces, mais en nous contentant d'échanger des mots et non des coups, sans engager des combats qui auraient laissé des cicatrices irréparables. C'est pourquoi nos efforts de l'année dernière ont été si enrichissants et si prodigieux.

Je songe surtout aux délibérations du comité spécial mixte sur la constitution. Elles n'ont cessé de prouver que la démocratie était encore bien vivante au Canada. De nombreux citoyens et de nombreux groupes ont comparu et ils ont pu exprimer leur point de vue. Nous avons reçu des centaines de mémoires. La télédiffusion des délibérations du comité a largement contribué à stimuler la réflexion chez les citoyens qui, autrement, ne se seraient pas intéressés activement à la question. Puis, l'affaire a été soumise à la Cour suprême. Je ne veux nullement critiquer les décisions des tribunaux. Toutefois, je dois dire qu'il faut accepter la décision selon laquelle le projet initial de résolution était anticonstitutionnel en regard des conventions. Je crois que la Cour suprême n'a pas réellement abordé le problème de la définition des conventions à respecter. Elle a simplement dit qu'il fallait le consentement des provinces.

Cependant, je voudrais attirer l'attention de la présidence sur une remarque faite par un éminent expert en droit constitutionnel, le regretté E. V. Dicey, dans son ouvrage bien connu intitulé *Le droit constitutionnel*. Il dit que le dogme fondamental du constitutionnalisme moderne est que «la souveraineté juridique du Parlement est subordonnée à la souveraineté politique de la nation». La Cour suprême du Canada a statué que la résolution constitutionnelle initiale, comme je l'ai dit, ne respectait pas les conventions constitutionnelles et que la souveraineté politique de la nation exigeait un large consensus des gouvernements fédéral et provinciaux.

En tant que Canadien, cette définition des conventions m'insulte personnellement. J'ai toujours été d'avis—et je l'ai déclaré à la Chambre à l'occasion du débat sur le bill C-9, présenté au cours de la deuxième session de la 30^e législature et qui proposait la tenue de référendums—que la souveraineté politique devrait être définie comme étant la volonté populaire telle qu'elle est exprimée directement par le peuple, et non par l'intermédiaire des politiciens.

Je crois que lorsqu'il s'agit de décider des règles du jeu, des règles qui nous gouverneront en tant que peuple, il convient de consulter la population par voie référendaire, ce qui n'est pas nécessaire dans le cas de questions d'ordre moral ou autre. Ce ne serait pas une idée unique au Canada. Je viens de me pencher sur ce qui s'est passé en Grande-Bretagne au cours des dernières années. Il y a eu deux référendums, l'un sur l'entrée dans le Marché commun, l'autre sur la dévolution de pouvoirs